

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250708-DELIB25_043-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 043

Convention de mise à disposition
des données d'instruction ADS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Les travaux relatifs à l'élaboration du programme local de l'Habitat n°3 montrent une nécessité de bien connaître les évolutions du territoire sur la question de l'habitat et du foncier au regard de la situation toujours plus complexe d'accès au logement pour un bon nombre d'habitants de la Communauté de Communes MACS.

Dans le cadre des études et des analyses que la communauté de communes MACS est amenée à conduire et pour faciliter le travail d'extraction et de traitement des données à l'échelle communautaire, pour permettre un traitement homogène et complet des données liées à la construction et afin d'avoir une vision globale sur l'ensemble des communes membres, il est nécessaire de passer une convention de mise à disposition des données ADS avec la commune de Soustons.

Par délibération du 27 mars 2025, le conseil communautaire a approuvé le projet de convention de mise à disposition des données d'instruction des autorisations du droit des sols.

La convention a donc pour objet l'autorisation d'extraction des données.

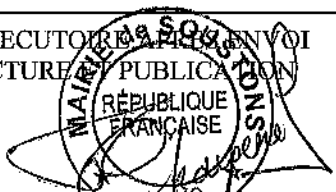
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout avenant avec la Communauté de Communes MACS

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR L'ENVOI
EN SOUS PREFECTURE DE LA PRESENTATION
LE 08/07/2025

Mme Le Maire,



Soustons, le 30 juin 2025
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL

